



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président de la
Communauté de communes de
l'Est de la Somme
2, bis rue de Péronne
80400 HAM

(simon.luyckx@estdelasomme.fr)

Lille, le 6 septembre 2022

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale dans le cadre de la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nesle (Somme).

N° d'enregistrement Garance : 2022-6272

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 24 mai 2022 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de la Somme et DREAL Hauts-de-France